

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/641 du 3/05/85

Portant Convocation de l'Assemblée Nationale
Populaire

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

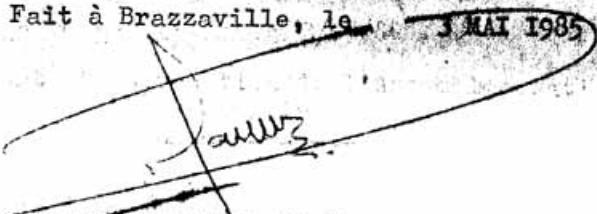
Vu la Loi n°76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - L'Assemblée Nationale Populaire est convoquée en session
Ordinaire, le Mardi 14 Mai 1985 à 8 Heures.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié selon la procédu-
re d'urgence.

Fait à Brazzaville, le 3 MAI 1985


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.